



PREFECTURE DE LA COTE D'OR  
DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE  
10 boulevard Carnot - B.P. 1530 - 21034 DIJON Cedex  
Tél. : 03.80.68.39.00 - Fax : 03.80.68.39.01

LE PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE  
PREFET DE LA COTE D'OR  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Arrêté Préfectoral n° 465**  
**donnant agrément « Sport » à l'association :**  
**Office des Sports d'Auxonne**

- VU la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives
- VU le décret n° 85-237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des groupements sportifs
- VU l'arrêté préfectoral n° 168/DACI du 28 avril 1997 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre BOUCHOUT, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports - Dijon
- VU le dossier présenté par : **Monsieur J. Gaetan**

A R R E T E

**Article 1er**

L'association : **Office des Sports d'Auxonne**

dont le siège social est sis à : Mairie 21130 Auxonne  
dans le département de la Côte d'Or, est agréée au titre des groupements sportifs pour les activités suivantes :

- **Multisports**

sous le numéro : **0121 S 121**

**Article 2**

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DIJON, le 13 août 2001  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Régional Adjoint,

Philippe LE BRIS